

Séance du 21 octobre 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- membres présents : 11
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :

Le 09 octobre 2025

D.08 /2025

Objet :

Choix du
fournisseur pour
les colis de fin
d'année pour 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20251021-08-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procuration :

Oana LACRARU donne pouvoir à Hélène CAYUELA

Absent excusé : CRETON Michel

Le secrétariat a été assuré par : Bernadette Maury

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix des colis de Noël pour les aînés de la commune.

6 devis sont proposés :

Prestataire	Prix net TTC Colis simple	Prix net TTC colis double
Eymet Village	17,68 €	26,71 €
Lou Berret	17,90 €	26,90 €
La Quercynoise	18,00 €	26,00 €
Esprit Gourmet	18,00 €	27,00 €
Hexa Gourmet	18,00 €	27,00 €
Valette	18,00 €	27,00 €

Après avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

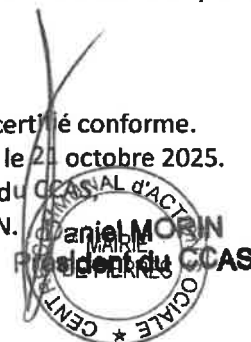
- Eymet Village : 7 voix
- Lou Berret : 0 voix
- La Quercynoise : 0 voix
- Esprit Gourmet : voix
- Hexa Gourmet : 5 voix
- Valette : voix

Le Conseil d'administration du CCAS :

- **APPROUVE** le devis du prestataire « Eymet Village » au tarif de 17,68 € pour le colis simple et 26,71 € pour le colis double.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 21 octobre 2025.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Daniel MORIN.



Séance du 21 octobre 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 11
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :

Le 9 octobre 2025

Délibération
N°D 09 / 2025

Objet :

**Affectation du résultat
de la recette
d'investissement**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20251021-09-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à neuf heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD, Serge RENAULT, Conseillers Municipaux, Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Pouvoir : Dana LACRARU donne pouvoir à Hélène CAYUELA

Absent excusé : Michel CRETON

Le secrétariat a été assuré par : Bernadette MAURY

----- 80 03 -----

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de la SGC de Chartres relative à l'affectation du résultat de la recette d'investissement,

CONSIDÉRANT que le résultat de la recette d'investissement s'élève à **645,54 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Affecte le montant de **645,54 €** à la ligne 001 du budget d'investissement.
- Autorise le Président du CCAS à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 21 octobre 2025.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

Daniel MORIN
Président du CCAS
MAIRIE
DE PIERRES

